

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU ELARGIE AUX MEMBRES DE LA COMMISSION FINANCES DU MERCREDI 6 DECEMBRE 2023

Lieu : Ressourcerie – Menneval

Présents :

Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Intercom Bernay Terres de Normandie – Président

Monsieur Pierre LEGROS, Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge, Vice-Président « Gestion des plateformes multifilières et des quais de transfert »

Monsieur Bertrand PECOT, Communauté de Communes Roumois Seine – Vice-Président « déchèteries »

Monsieur Thierry ROMERO, Interco Normandie Sud Eure

Monsieur Bertrand SIMON, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle – Vice-Président CETRAVAL

Madame Marie-Lyne VAGNER, Intercom Bernay Terres de Normandie - Vice-Présidente « tri sélectif »

Monsieur André VAN DEN DRIESSCHE, Intercom Bernay Terres de Normandie – Vice-Président « ressourcerie »

Monsieur Jean-Louis VILA, Intercom Bernay Terres de Normandie

Madame Cécile VILLEY, Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge

Monsieur AUGER Michel, commission finances

Monsieur THIEBAULT, commission finances

Excusés :

Monsieur Laurent BEAUDOUIN, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle – Vice-Président « Finances »

Monsieur Jean-François BERNARD, Communauté de Communes Pays de Honfleur / Beuzeville

Monsieur Jean-Claude HOUSSARD, Communauté de communes Honfleur Beuzeville

Monsieur Dominique LEVASSEUR, Communauté de Communes Roumois Seine

Monsieur Valéry BEURIOT, Intercom Bernay Terres de Normandie, Vice-Président « Économie circulaire et réduction des déchets »

Monsieur Jean-Luc DAVID, Intercom Bernay Terres de Normandie

Madame Gwendoline PRESLES, Communauté de Communes Roumois Seine

Monsieur Jean-Claude PROVOST, Interco Normandie Sud Eure

Absents :

Monsieur Jean-Louis MADELON, Intercom Bernay Terres de Normandie

Madame Christine VAN DUFFEL, Communauté de Communes Roumois Seine - Vice-Présidente « Communication »

Monsieur André TIHY, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle

Secrétaire de séance : Monsieur Bertrand PECOT

Assistaient à la réunion :

Monsieur Frédéric PERSON, Directeur Général des Services

Madame Nora GOSSET, Responsable Ressources Humaines

Monsieur Gilles MAROUARD, Responsable Exploitation

Monsieur Sébastien FABRE, Responsable CETRAVAL

Madame Dominique BOITEL, Responsable Communication

Madame Marlène CORDEY, Gestionnaire des Affaires Générales

Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Président, ouvre la séance à 9 heures 35.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DE BUREAU DU 4 OCTOBRE ET 8 NOVEMBRE 2023

Les procès-verbaux sont approuvés, sans modification, en séance.

ÉTAT DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DEPUIS LA SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2023

Trois décisions sont présentées en séance. Aucune précision n'est demandée.

PRÉPARATION DU DOSSIER DU COMITÉ SYNDICAL DU 21 DÉCEMBRE 2023

NOTE D'INFORMATION

La présentation de ce dossier a eu lieu lors de la commission finances qui s'est tenue concomitamment. Ce compte rendu fait également office de compte rendu de cette commission.

SUIVI BUDGETAIRE 2023 : ETAT DES DEPENSES ET DES RECETTES

M. Person excuse M. Beaudouin, Vice-Président aux « Finances », avec lequel il a conjointement préparé ce suivi budgétaire, malheureusement retenu par ailleurs ce jour. Il présente le dossier et fait un état, le plus précis possible, des finances du SDOMODE à début décembre 2023. Il précise que l'objectif est de présenter les évolutions depuis le dernier suivi budgétaire de septembre.

Il souhaite faire un point sur le prix des carburants, le coût de l'électricité, sur les révisions des prix ainsi que sur les recettes. Il précise que le surcoût de l'électricité pourrait atteindre 130 000€ par rapport au budget ; que le coût du carburant est en baisse et que l'on pourrait espérer une économie de 40 000€.

En ce qui concerne les révisions de prix : « Nous avons appliqué une RP de +5% sur le BP 2023, il semblerait qu'elle ne soit finalement que de +2%, en raison de l'application de variations trimestrielle. Sans cette application, les indices ont globalement évolué de +4% en 1 an.»

M. Delaporte et Mme Vagner indiquent que ces révisions de prix sont nettement inférieures aux charges que subissent les entreprises.

M. Person continue et en ce qui concerne les bas de quais de déchèteries, il est espéré une baisse de 150 000 €. Pour ce qui est des déchets verts, une augmentation des dépenses d'environ 100 000 € est à prévoir.

Ce sujet inquiète les élus du SDOMODE, des solutions doivent être trouvées pour réduire les quantités et les dépenses sur la filière des déchets verts.

M. Pécot et M. Marouard ont déjà rencontré certains agriculteurs pour qu'ils puissent reprendre les gisements broyés sur les sites de Bourgtheroulde et Bourg-Achard.

M. Legros demande à être associé au dossier.

M. Delaporte souhaite étudier, en 2024, le broyage mobile pour des plus petites quantités sur certains sites du SDOMODE. Selon lui, la priorité n'est pas sur les pelouses mais sur la production des branches qui a un impact important sur les coûts de transport.

M. Person présente ensuite les chiffres très encourageants de la vente des produits de la ressourcerie.

Les élus s'accordent à dire qu'ils sont très satisfaits des recettes de vente de la Ressourcerie.

M. Person présente ensuite les évolutions sur les recettes de fonctionnement et les dépenses d'investissement depuis septembre. Il explique que l'excédent de fonctionnement à reporter, en fin d'exercice 2023, avoisinerait 395 000 €, pour une estimation de 225 000 € lors de l'élaboration du Budget Primitif 2023.

M. Delaporte conclut : « l'excédent reste faible au vu des dépenses globales du syndicat ».

PROJETS DE DELIBERATIONS

A l'appui de la note financière, les actes relatifs à « l'Autorisation du président à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement 2023 » et « l'Appel à contribution des collectivités » sont présentées et n'appellent aucune remarque de la part des élus.

TARIFS APPLICABLES AUX PROFESSIONNELS POUR 2024

M. Person présente ce dossier et précise que la proposition des tarifs tient compte de la mise en place de la filière REP PMCB en 2024, de l'augmentation de la TGAP, des révisions de prix ainsi que l'exploitation en régie des casiers plâtre et amiante au CETRAVAL.

Pour le plâtre, les élus décident de ne pas modifier le tarif pour ne pas faire de diminution cette année puis une augmentation l'année suivante.

Pour l'amiante il est décidé de facturer 125 € par tonne, ils souhaitent également supprimer les points de collecte de l'amiante à Martainville et Beaumontel.

M. Person précise que le casier amiante pourrait intéresser le SETOM.

M. Simon demande si on a une idée de la quantité que le SETOM pourrait nous apporter et l'impact sur la durée de vie du casier.

M. Person répond que le gisement du SETOM est égal à celui du SDOMODE et que le casier pourrait être exploité pendant environ 30 ans, hors gisement extérieur.

Mme Vagner demande s'il sera difficile d'ouvrir un nouveau casier ?

M. Delaporte répond qu'il y a une réelle demande de l'ADEME et la région pour trouver des exutoires à l'amiante et qu'un nouveau casier pourra donc être créé.

M. Legros demande si on observe une baisse des quantités d'amiante puisque toutes les constructions depuis 1990 n'en contiennent plus.

M. Delaporte prévient que de grandes quantités d'amiante sont encore présentes sur les bâtiments agricoles et que le SDOMODE devra les traiter.

NOTE D'INFORMATION

REPRISE DE LA COMPETENCE COLLECTE PAR LE SDOMODE : FISCALITE A LA CARTE

M. Delaporte explique qu'il est très important que le transfert de la compétence collecte au SDOMODE n'est aucune conséquence sur la DGF qui perçoivent les communautés de communes. C'est pourquoi il explique qu'il est possible pour le SDOMODE d'instaurer la TEOM sans la percevoir.

Mme Vagner complète en indiquant que de laisser le choix annuellement aux communautés de communes est une vraie souplesse pour les EPCI adhérents.

M. Pecot confirme qu'il est indispensable que les EPCI perçoivent la TEOM a minima dans un premier temps, et que cet arbitrage pourra être revu à moyen terme. Une fois que les communautés de

communes auront baissé de façon uniforme leur ratio d'OM, une harmonisation des taux de TEOM pourra être envisagée.

Mme Vagner pense que le transfert de la compétence vers le SDOMODE est indispensable pour le maintien du SDOMODE.

Mme Villey demande comment les délégués des EPCI seront désignés en cas de transfert de compétence ?

M. Delaporte répond que les délégués seront toujours désignés comme aujourd'hui, proposés par chaque EPCI adhérents.

M. Pecot indique qu'il ne sera sans doute plus nécessaire d'avoir un vice-président chargé des OM dans chaque EPCI si le transfert est acté.

M. Person ajoute qu'il est proposé que la contribution soit individualisée pour le ramassage des OM en apport volontaire et que la contribution amiante soit mutualisée à l'échelle de SDOMODE.

Tous les élus acceptent ces propositions de contributions.

PROJETS DE DELIBERATIONS

RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

M. Fabre présente le dossier et fait un rapport de la CCSPL qui s'est déroulée au CETRAVAL le 21 novembre 2023 afin de faire un bilan de l'activité de GASEO pour l'année 2022. Il est très satisfait du travail de GASEO et de la production électrique 2022. Il ajoute que la Commission Consultative des Services Publics Locaux a conclu au bon déroulement de la délégation de service et souligne le sérieux technique du délégataire. Il précise que la reprise de la chaleur dans le cadre de l'hygiénisation des déchets alimentaires est à l'ordre du jour de la réunion du 7 décembre avec GASEO.

PROCHAINES RÉUNIONS

- **Bureau** mercredi 10 janvier 2024 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval.

Compte Administratif 2023 et Débat d'Orientations Budgétaires 2024

- **Commission finances, suivie d'un Bureau** : mercredi 7 février 2024 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval.
- **Comité syndical** : mercredi 21 février à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval.

Budget Primitif 2024, incluant notamment le détail des contributions financières

- **Commission finances, suivie d'un Bureau** : mercredi 13 mars 2024 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval.
- **Comité syndical** mercredi 27 mars 2024 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval.
- **Bureau** mercredi 3 avril 2024 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval.
- **Bureau** mercredi 5 juin 2024 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval.
- **Comité syndical** : mercredi 26 juin à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval.

Le secrétaire de séance

Monsieur Benjamin FLOOT

président

Jean-Pierre DEMORTE

